

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4387 (profil : Linguistique outillée, Anglais universitaire, Phraséologie, Langues de spécialité) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	M.	Christopher	GLEDHILL	Université Paris Diderot	VP
Interne, rang A	Mme	Natalie	KÜBLER	Université Paris Diderot	P
Interne, rang A	M.	Nicolas	BALLIER	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Geneviève	BORDET	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Alexandra	MESTIVIER	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Délara	SABÉRAN- DJONEIDI	Université Paris Diderot	
Externe, rang A	Mme	Laura	HARTWELL	Université Toulouse 1	
Externe, rang A	M.	Yvon	KERMOMNES	Université de Lorraine	
Externe, rang A	M.	Fabio	MONTERMINI	Université Toulouse Jean Jaurès	
Externe, rang B	Mme	Pascale	MANOIOLOV	Université Paris 10	
Externe, rang B	M.	Anthony	SABER	ENS Paris Saclay	
Externe, rang B	M.	Franck	BARBIN	Université Rennes 2	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Christine CLERICI